

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Rapport technique semestriel n° 2

(Août 2014 – Janvier 2015)



Mars 2015

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADuPeS	Projet d'Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal
ANSD	Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie
AT	Assistance Technique
COSECPRO	Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CLPA	Conseil local de Pêche Artisanale
CNAAPP	Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe
CNCPM	Commission nationale Consultative sur les Pêches Maritimes
CRODT	Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
DI	Direction des Investissements
DP	Devis-Programme
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECT	Experts à court terme
EP	Expert Principal
FED	Fonds européen pour le Développement
GAIPES	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
IOV	Indicateurs Objectivement vérifiables
JBE	Journal de Bord électronique
JPE	Journal de Pêche électronique
MEY	Rendement économique maximum (<i>Maximum Economic Yield</i>)
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie maritime
OGP	Organisation de Gestion de la Pêche
ON	Ordonnateur national
PAPP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Poulpe
QIT	Quota individuel transférable
RQI	Registre des Quotas Individuels
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SI	Système d'Information
SIP	Système d'Information pour la Pêche
TAC	Total admissible de Captures
TdR	Termes de Référence.

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les activités réalisées par l'Assistance Technique (AT) au projet Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) au cours du second semestre (août 2014 à janvier 2015) en appui à la coordination du projet pour la mise en œuvre du Devis Programme (DP) n°1 et à l'équipe du Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) pour les activités menées dans le cadre du projet ADuPeS.

Le tableau 1, préparé à cet effet, fournit des éléments sur l'état d'avancement du travail pendant le semestre écoulé et les activités planifiées pour les six prochains mois (mars 2015 - septembre 2015). Ceci est complété par un travail d'analyse à partir des Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) retenus dans la convention de financement (tableau 2), le plan de travail de l'AT ayant été réajusté comme indiqué dans le rapport préliminaire. Ce tableau a été élaboré conformément à l'une des recommandations de la Direction des Investissements (DI) et de la Délégation de l'Union européenne (DUE) sur le premier rapport semestriel de l'AT. L'autre recommandation relative à l'appui à l'élaboration d'un système de suivi-évaluation du projet est entrain d'être mise en œuvre, l'AT accompagne la Cellule d'études et de Planification (CEP) qui a initié le processus.

L'état d'avancement du travail de l'AT peut être résumé comme suit :

- ✓ Poursuite de la participation à la mise en œuvre du Devis-Programme n° 1 (DP 1) (dont la durée a été prolongée de 6 mois soit d'octobre 2014 à mars 2015) ;
- ✓ Suivi du travail des trois (3) Experts à court terme (ECT) mobilisés au cours du premier semestre ;
- ✓ Mobilisation de trois experts à court terme durant ce deuxième semestre qui seront rejoints par trois autres au cours du prochain semestre ;
- ✓ Contribution à l'élaboration du DP 2 couvrant une période de 11 mois (avril 2015 - février 2016) avec une période de clôture de 3 mois (mars - mai 2016).
- ✓ Appui à la CEP pour l'élaboration d'un système de suivi-évaluation du projet.
- ✓ Préparation et soumission du premier rapport technique semestriel de l'AT, couvrant la période de février à juillet 2014.

L'exécution de certaines activités a connu un retard suite à quelques difficultés d'ordre administratif qui ont conduit à une prolongation du DP 1 de six mois et à la poursuite de tout ou partie de ces activités sur le DP 2. Parmi ces difficultés, figure la suspension temporaire par les professionnels industriels membres du GAIPES (Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal) de toute collaboration avec le Ministère en charge de la pêche et ses services y compris le projet ADuPeS, au cours du premier semestre. Par ailleurs l'équipe du CRODT reste confrontée à un problème de compétences en économie au sein de l'équipe impliquée dans le projet, ce qui ne facilite pas le travail de modélisation bioéconomique dans le cadre de la production d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries de gamba et de poulpe.

Les activités programmées par l'AT pour le prochain semestre (mars - septembre 2015) concernent la poursuite de la participation à la mise en œuvre du DP 2 du projet et de celle des activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe. L'appui à la CEP va se poursuivre dans le cadre de l'élaboration d'un système de suivi-évaluation du projet. Les IOV retenus dans la convention de financement seront affinés au besoin sur la base des indicateurs identifiés dans le DP 2 et ceux retenus par l'équipe du CRODT.

Tableau 1 : Suivi du travail de l'AT durant le second semestre (septembre 2014 - février 2015).

Activités du projet	État d'avancement pour le second semestre (septembre 2014 – février 2015)	Activités programmées pour le prochain semestre (mars – septembre 2015)
Rapports d'activités	- Préparation et soumission du second rapport semestriel	- Poursuite de l'appui à la CEP pour l'élaboration d'un système de suivi-évaluation du projet - Affinement des indicateurs de suivi - Préparation et soumission du troisième rapport semestriel
Suivi DP 1 (1^{er} octobre 2013 - 31 mars 2015) -		
1.1 Activités du sous-résultat 1 : Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêcherie de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources		
1.1.1 Étude économique sectorielle (Établissement du compte satellite de la pêche)	- Suivi du travail de l' ANSD (Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie) par l'Expert Principal, en rapport avec le Régisseur du projet : contribution à la validation de la note méthodologique par le Comité technique mis en place. <i>Ce travail a accusé un léger retard lié en partie au choix tardif de l'ANSD et à des problèmes administratifs internes à l'ANSD.</i>	- Poursuite du suivi du travail relatif à l'établissement du compte satellite de la pêche par l'Expert Principal (EP), en rapport avec le Régisseur du projet : accompagner le Comité technique mis en place y compris la participation aux réunions et ateliers périodiques de partage et de validation des résultats d'étape et des résultats définitifs.
1.1.2 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries 1.1.2.1 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour les autres ressources	- <i>Un appui a été fourni à la CEP (Cellule d'Études et de planification) pour la préparation d'une publication d'une synthèse annuelle pour 2014, suite au retard de la publication de la Note de conjoncture, afin d'éviter de rendre obsolètes les données disponibles.</i>	- Continuer à appuyer la CEP, à sa demande, pour améliorer l'Observatoire économique et rendre régulière la publication de la Note de conjoncture.
1.1.2.2 Mise en place d'un observatoire économique de la pêcherie de crevettes profondes	- <i>Report de la mission annuelle de suivi des prix de la crevette dans les principales criées de Huelva en Espagne, consécutif au retard de la création de l'Organisation de gestion de la pêcherie de crevettes profondes.</i>	- Conduite de la mission annuelle en Espagne (22 – 28 mars 2015) : Participation de l'EP et mobilisation d'un ECT pour préparer sur place la mission et l'accompagner durant tout son séjour.

Activités du projet	État d'avancement pour le second semestre (septembre 2014 – février 2015)	Activités programmées pour le prochain semestre (mars – septembre 2015)
<p>1.1.3 Contrôle efficace des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas</p> <p>1.1.3.1 Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de Bord Électronique - JBE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation par l'AT de deux ECT (Denis TREMBLAY et Olivier ROUX) chargés d'appuyer la conception et la mise en place d'un JBE, d'un Registre de Quotas Individuels (RQI) et d'un Système d'Information pour la Pêche (SIP) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une première mission des deux Experts à court terme a été effectuée au Sénégal en septembre 2014 ✓ L'option d'un Journal de Pêche Électronique (JPE) a été retenue en lieu et place d'un JBE ✓ Les Termes de référence (TdR) de la mission JBE ont été modifiés avec notamment l'inclusion d'un Expert à court terme pour le système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches ✓ Le projet a bénéficié d'un appui pour la sélection d'une solution électronique commerciale (Journal de pêche) sur la base des propositions d'offres techniques et financières d'entreprises internationales consultées. ✓ Préparation d'une note de fin de mission 1 (voir résumé en annexe) <p><i>La suite des actions retenues a été reportée au DP 2 avec notamment l'achat des équipements, la phase test à bord de deux crevettiers profonds et l'extension sur les autres navires.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du travail des Experts à court terme par l'AT : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite de la mission des deux premiers Experts à court terme au Sénégal. ✓ Mobilisation de deux autres ECT pour les aspects juridiques et les questions liées au système de SCS des pêches ✓ Intervention de l'Informaticien de la CEP qui va appuyer la mission.
<p>1.1.3.2 Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes</p>	<p><i>La suite des actions retenues a été reportée au DP 2 avec notamment l'achat des équipements, la phase test à bord de deux crevettiers profonds et l'extension sur les autres navires.</i></p>	
<p>1.1.3.3 Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ciblé dans la pêche de crevettes profondes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du plan SCS va démarrer avec la mise en place prochaine du système de Quota Individuel Transférable (QIT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le Régisseur du projet et les structures concernées dans la mise en œuvre du plan SCS une fois que sera mis en place le système de QIT pour la pêche de crevettes profondes (actions prévues dans le DP 2).

Activités du projet	État d'avancement pour le second semestre (septembre 2014 – février 2015)	Activités programmées pour le prochain semestre (mars – septembre 2015)
1.1.3.4 Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels	- Cette activité a été couplée avec celle relative à la mise en place d'un JBE et d'un Système d'Information (SI). (1.1.3.1 et 1.1.3.2)	
1.2 Activités du sous-résultat 2 : L'Organisation de Gestion de la Pêche (OGP) est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé		
1.2.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation de la pêche de crevettes profondes 1.2.1.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêche de crevettes profondes	- Poursuite du travail de l'ECT (Alioune Badara SY) et contribution de l'Expert Principal : (i) Finalisation des statuts de la Coopérative Sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) ; (ii) Appui à la création de la COSECPRO ; (iii) Finalisation des projets de règlement intérieur de la COSECPRO et de la Convention de concession des droits de pêche et de gestion de la pêche de crevettes profondes entre la COSECPRO et le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) ; (iv) Préparation d'un rapport de fin de mission (voir résumé en annexe).	- Mobilisation d'un ECT en Ingénierie sociale pour accompagner la COSECPRO pendant une certaine période, une fois qu'elle sera créée, suivi par l'Expert Principal.
1.3 Activités du sous-résultat 3 : Le diagnostic de la pêche de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé		
1.3.1 Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêche de poulpe (PAPP) 1.3.1.1 Validation du diagnostic actualisé de la pêche de poulpe et conduite de concertations sur les scénarii d'exploitation en relation avec la profession	- Poursuite et finalisation du processus d'élaboration du PAPP par l'EP en étroite collaboration avec le Régisseur du projet avec notamment la préparation d'une version provisoire du document PAPP : (i) Restitution/validation auprès de la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe (CNAAPP) (ii) Validation auprès des acteurs à la base (Conseils Locaux de Pêche Artisanale - CLPA - élargis de la zone concernée) et des professionnels de la pêche industrielle ;	- Suivi de l'adoption politique du PAPP, en rapport avec le Régisseur du projet - Appui à la prochaine mise en œuvre du PAPP (actions prévues dans le DP 2 couvrant la période du 1 ^{er} avril 2015 au 29 février 2016), et suivi

Activités du projet	État d'avancement pour le second semestre (septembre 2014 – février 2015)	Activités programmées pour le prochain semestre (mars – septembre 2015)
	<ul style="list-style-type: none"> (iii) Finalisation du PAPP et soumission au Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) pour avis (iv) Préparation de la version finale du PAPP et de l'avis du CNCMP pour transmission au MPEM par le Président du CNCMP en vue de l'adoption politique (prise de décret). 	
1.3.1.2 Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal	- Aucune action n'a encore été menée par le projet pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation	- Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation : appui au Régisseur du projet pour les actions retenues dans le DP 2, en étroite collaboration avec les directions techniques concernées.
1.4 Élaboration d'un plan de communication		
Définir une stratégie de communication pour une bonne visibilité du projet	- Pas d'action pour la mise en œuvre du plan de communication par le projet	- Suivi de la prochaine phase de mise en œuvre du plan de communication par le projet (actions retenues dans le DP 2).
Suivi des activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et d'autres espèces démersales		
Collecte de données	- Suivi par l'EP du travail de collecte et d'analyse des données économiques sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe, effectué par l'équipe du CRODT.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du suivi du travail de collecte et d'analyse des données économiques sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe. - Appui pour l'intégration effective d'un économiste modélisateur dans l'équipe du CRODT.
Amélioration du système d'information (SI)	- Les quelques données économiques collectées par l'équipe du CRODT n'ont pas encore fait l'objet de traitement.	- Appui pour l'intégration d'une économiste dans l'équipe du CRODT pour générer des informations économiques à intégrer dans le SI.
Évaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	- Suivi du travail pour les besoins de la modélisation bioéconomique.	- Poursuite du suivi du travail

Activités du projet	État d'avancement pour le second semestre (septembre 2014 – février 2015)	Activités programmées pour le prochain semestre (mars – septembre 2015)
Production d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation du premier Groupe de travail (GT) méthodologique du CRODT (février 2015) avec la mobilisation d'un Expert à court terme en modélisation bioéconomique (James R. Wilson, Ph.D.) par l'AT et participation de l'EP au GT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du premier GT méthodologique, notamment le travail d'évaluation de la rente halieutique pour la pêche de gamba. - Appui au recrutement d'un économiste pour renforcer l'équipe du CRODT - Participation à la préparation du prochain GT méthodologique - Suivi des recommandations de l'ECT.
Étude de sélectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'embarquement de scientifiques à bord de crevetiers profonds pour l'échantillonnage biologique (activité étalée sur l'année présentement bouclée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du test de sélectivité prévu en juillet 2015
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'une expertise à court terme en modélisation bioéconomique pour le premier GT méthodologique du CRODT qui a appuyé l'équipe du CRODT et contribué à leur formation en modélisation bioéconomique. 	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité n'a pas encore démarré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui, si nécessaire, pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

Tableau 2 : Analyse de l'état d'avancement à partir des IOV retenus dans la Convention de financement (Tableau de bord).

Résultats attendus	IOV retenus dans la convention de financement	Éléments d'analyse
<p>1. Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.</p>	<p>1.1. Avis scientifiques annuels sur le TAC (Total Amissible de Captures) de la pêcherie de crevettes profondes</p> <p>1.2. Avis scientifiques annuels sur les possibilités d'exploitation du poulpe</p> <p>1.3. Publication annuelle de la situation des ressources et de pêcheries démersales au Sénégal</p> <p>1.4. Évaluations annuelles des rentes halieutiques des différentes pêcheries</p>	<p>Le premier GT méthodologique de l'équipe du CRODT, prévu en décembre 2014, s'est tenu finalement en février 2015, avec l'appui d'un expert modélisateur biologiste et d'un expert modélisateur économiste. Ce qui a permis de disposer des premiers éléments sur les possibilités de pêche pour les crevettes profondes et le poulpe.</p> <p>Le processus de modélisation bioéconomique n'a pas complètement abouti. L'intervention de l'Expert à court terme a permis aux participants du GT de mieux comprendre les concepts bioéconomiques, leurs relations avec l'évolution du stock et l'atteinte des objectifs des plans d'aménagement ; d'apprécier la qualité des modèles économiques disponibles sur les pêcheries de gamba et de poulpe et des informations socio-économiques présentées par l'équipe du CRODT et les besoins d'informations pour les activités d'aménagement ; de discuter et de procéder à une validation collective des données. Il a été possible d'estimer le TAC l'effort de pêche et la rente pour la pêche industrielle de crevettes profondes, en utilisant les données disponibles.</p> <p>Un retard considérable a été noté dans l'intégration effective des données économiques dans le dispositif d'enquêtes mis en place auprès des différents acteurs (usiniers, armateurs de la pêche industrielle et pêcheurs artisans) pour les besoins de la modélisation bioéconomique des deux pêcheries ciblées. L'équipe du CRODT impliquée dans le projet s'est engagée à nouveau à faire ce travail. Les difficultés rencontrées par l'équipe du CRODT sont liées sans doute à l'absence d'un économiste pour prendre en charge les questions économiques.</p> <p>Au cours du GT de janvier 2015, il a été fortement recommandé à l'équipe du CRODT d'organiser une réunion préparatoire du prochain GT de manière à s'assurer que toutes les données nécessaires pour la modélisation biologique et la modélisation bioéconomique pour les pêcheries concernées sont disponibles. Par ailleurs, l'équipe du CRODT devra être renforcée par un économiste qui se chargera de la collecte et de l'analyse des données économiques requises pour la modélisation bioéconomique envisagée en vue d'évaluer la rente attachée aux pêcheries de gamba et de poulpe au rendement économique maximum (MEY). Un avenant à la convention de financement sera préparé par le CRODT à cet effet.</p>

Résultats attendus	IOV retenus dans la convention de financement	Éléments d'analyse
<p>2. Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré.</p>	<p>2.1 Instauration des droits de pêche exclusifs dans la pêcherie de crevettes profondes</p> <p>2.2 Ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources</p> <p>2.3 Amélioration de la sélectivité dans la pêcherie de crevettes profondes</p>	<p>La mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes a connu un important retard suite à la suspension temporaire par les professionnels industriels membres du GAIPES (Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal) de toute collaboration avec le Ministère en charge de la pêche et ses services y compris le projet ADuPeS.</p> <p>Le travail effectué par l'ECT a débouché sur la création définitive de la CECPROS (chargée de la gestion de la pêcherie) et sur l'élaboration d'un projet de Convention de concession exclusive d'exploitation dans la pêcherie de crevettes profondes. Cette convention est en cours de validation par les responsables de la CECPROS et les autorités publiques (MPEM) en vue de sa signature et de sa mise en œuvre.</p>
	<p>2.4 Validation et ajustement annuel du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe sur la base des avis scientifiques</p>	<p>Le processus d'élaboration du PAPP qui s'est voulu participatif et inclusif a été également long compte tenu de certaines difficultés rencontrées sur le terrain dont notamment le boycott temporaire du GAIPES. Il ne reste que la phase d'adoption politique (prise de décret) pour démarrer la mise en œuvre du PAPP.</p> <p>Les concertations avec les différentes parties prenantes se poursuivront de manière à faciliter l'appropriation du PAPP et sa mise en œuvre effective. Par ailleurs, des actions de renforcement des capacités de renforcement des acteurs à la base (à travers les CLPA) sont planifiées dans le DP 2.</p> <p>Sur la base des conclusions et recommandations du premier GT méthodologique de l'équipe du CRODT, les dispositions utiles seront prises pour la production d'avis scientifiques lors de ses prochains GT méthodologiques annuels.</p>

Annexe :

Résumés des rapports préparés par les Experts à court terme mobilisés par l'AT au cours du 2nd semestre (septembre 2014 – février 2015).

Titre de la mission	Appui à la mise en place d'une Organisation de Gestion de la Pêche de crevettes profondes.
Période d'intervention	Mars 2014 – Janvier 2015
Expert(s) à court terme	Alioune Badara SY
Titre du rapport	Rapport final (Février 2015)
Résumé du Rapport	<p>La mission s'inscrit dans le contexte du Projet d'Aménagement Durable des Pêcheries au Sénégal (ADuPeS), dont l'une des activités phares est la mise en place d'une Organisation de Gestion de la Pêche (OGP) qui sera chargée de gérer la pêche de crevettes profondes, sur la base d'une convention de concession qui va la lier au Gouvernement.</p> <p>La création formelle de l'OGP nécessite l'adoption de ses statuts et de son règlement intérieur par les sociétés d'armement constitutives. Des avancées ont déjà été notées dans ce sens avec la réalisation d'une expertise commanditée par le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) sur les différentes options possibles de statuts juridiques pour l'OGP, en appui à la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes. Cette expertise a, en conclusion, porté son choix sur la société coopérative simplifiée. Ce choix a été accompagné d'une proposition de statuts et de règlement intérieur ayant déjà fait l'objet de concertations avec les sociétés d'armement de la pêche de crevettes profondes. Néanmoins, toutes les dispositions figurant dans les statuts et le règlement intérieur n'ont pas fait l'objet de consensus, ce qui motive le besoin de poursuivre ces concertations en vue de la finalisation des projets de statut et de règlement intérieur.</p> <p>La mission a appuyé le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche du Sénégal (GAIPES) à mettre en place l'OGP et a préparé, en collaboration avec la coordination du Projet ADuPeS, les documents de concession de la pêche de crevettes profondes.</p> <p>Les statuts de l'OGP et le dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres sont élaborés et validés par les parties prenantes. Ce qui a permis de procéder à la création officielle de l'OGP qui a pris la forme de Coopérative des Exploitants de Crevettes Profondes du Sénégal (CECPROS). Par ailleurs, le projet de convention de concession a été élaboré et pré-validé par le projet ADuPeS puis soumis à l'appréciation du Ministre.</p>

Mission	Conception et mise en place d'un Journal de Pêche Électronique et d'un Registre de Quotas Individuels
Période d'intervention	Septembre 2014 – Mai 2015
Titre du rapport	Note de fin de mission 1- comparaison des solutions (Octobre 2014)
Expert(s) à court terme	Denis TREMBLAY et Olivier ROUX
Résumé du Rapport	<p>Le document est une synthèse des résultats de la mission 1 présentant les principaux comptes rendus de réunion, les révisions de calendrier, les conclusions de la mission et une analyse comparée des solutions électroniques potentielles au stade de la mission. La mission fait le constat que des JBE papiers existent déjà depuis longtemps et que les tests sur des JBE (sur quelques bateaux) prendront quelques mois et seront réalisés en cours de mission serviront fortement la DPSP et l'administration sénégalaise dans son projet futur de développer des systèmes de JBE pour l'ensemble de la flotte industrielle.</p> <p>La mission donne également des éléments de décision quant à la pertinence de mobiliser une mission additionnelle d'un expert en contrôle et surveillance afin de renforcer de manière optimale l'administration et les armateurs dans l'adaptation aux nouveaux outils. Une réorganisation des temps de l'expert juridique et de l'expert Contrôle et surveillance est proposée.</p>

Mission	Conception et mise en place d'un Journal de Pêche Électronique et d'un Registre de Quotas Individuels
Période d'intervention	Septembre 2014 – Mai 2015
Titre du rapport	Comparaison des solutions JPE – rapport final (Janvier 2015)
Expert(s) à court terme	Denis TREMBLAY et Olivier ROUX
Résumé du Rapport	Ce document est un complément à la note de fin de la première mission qui s'est déroulée au Sénégal en septembre 2014. Il finalise la comparaison des différentes solutions logicielles retenues pour la suite du projet et présente les recommandations de l'expert principal sur l'option qui devrait être privilégiée.